

Conseil d'Administration du 05 novembre 2021

Délibération n°2021-14 : Nomination d'un directeur par intérim

Membres en exercice : 14

Membres présents : 11

Procurations : 3

Suffrages exprimés : 14

Vote : Pour : 11

Contre : 3

Membres du conseil d'administration présents et prenant part au vote :

Représentant l'Etat :

- o Mme Marie-Jo LO-THONG, Direction des Affaires Culturelles de La Réunion

Représentant la Région Réunion :

- o M. Jean-Pierre CHABRIAT, Conseiller régional

Représentant le Département

- o Mme Béatrice SIGISMEAU, Vice-Présidente du Conseil Départemental,

Personnalités qualifiées :

- o M. Gérard D'ABBADIE, PDG des Cliniques les Tamarins et les Flamboyants
- o Mme Béatrice BINOCHE, Directrice du Frac
- o M. Karl KUGEL, artiste

Représentant la Commune du Port :

- o Mme Annick LE TOULLEC, adjointe au Maire, suppléante de M. Olivier HOAREAU

Représentant les étudiants :

- o Mme Claire LECOQ, Représentante titulaire des étudiants du 1^{er} cycle
- o Mme Lorena JOSIA, Représentante titulaire des étudiants du 2nd cycle
- o M. Quentin RATO, Représentant suppléant des étudiants du 1^{er} cycle

Représentants du personnel :

- o M. Patrice DIJOUX, Représentant titulaire du personnel enseignant
- o M. Philippe LEBON, Représentant titulaire du personnel administratif et technique
- o M. Alexis PONCHARVILLE, Représentant suppléant du personnel administratif et technique

Membres du conseil d'administration absents ou représentés :

Représentant l'Etat :

- o Mme Sylvie CENDRE, Sous-préfète de Saint-Paul (procuration à Mme Marie-Jo LO-THONG)

Représentant la Région Réunion :

- o Mme Stéphanie POINY-TOPLAN (procuration à M. Jean-Pierre CHABRIAT)

Représentant la Commune du Port :

- o M. Henry HIPPOLYTE, Conseiller Municipal à la Ville du Port (procuration à Mme Béatrice BINOCHE)

Personnalités invitées ne disposant pas de droit de vote :

- o Mme Natacha PROVENSAL, conseillère Arts plastiques et Musées, DAC de La Réunion
- o Mme Manuelle PELLISSIER, Service culturel de la Ville du Port

- o M. Frédéric MARY, ESA Réunion, Directeur des études
- o Mme Isabelle PONAMALE, ESA Réunion, Secrétaire générale

Le quorum étant atteint le Conseil d'administration peut valablement délibérer (article 9.1 des statuts de l'établissement public).

Délibérant sous la présidence de M. Gérard D'ABBADIE ;

Le conseil d'administration de l'Ecole supérieure d'art de La Réunion réuni en séance le vendredi 05 novembre 2021

Vu l'arrêté préfectoral n°89/2011 du 18 janvier 2011 modifié portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Ecole Supérieure d'Art de la Réunion »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Ecole Supérieure d'Art de la Réunion » annexés à l'arrêté n°89/2011 du 18 janvier 2011,

Vu le budget, notamment le chapitre 64 – charges de personnel,

DECIDE

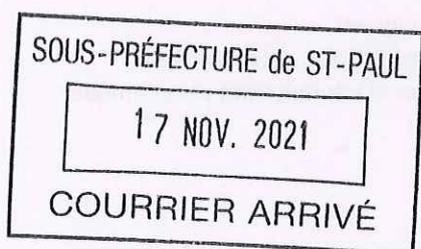
De nommer M. Frédéric MARY, Directeur par interim, à compter du 17/11/2021 et jusqu'à ce que le nouveau Directeur entre en fonction. Le directeur intérimaire est chargé d'assurer des missions indispensables à la continuité de service : paiement des salaires, signature des marchés publics, des contrats et des dépenses d'investissement et de fonctionnement.

D'autoriser le Président du conseil d'administration à fixer le montant d'indemnité liée à l'exercice de cette fonction de directeur intérimaire, dans la mesure du possible.

D'autoriser le Président du conseil d'administration à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

Fait à Le Port, le 05 novembre 2021

Le Président de l'Ecole supérieure d'art de La Réunion
M. Gérard D'ABBADIE



Pour transmission au contrôle de légalité, publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture et affichage au siège de l'établissement public, formalités prévues aux articles L. 1431-71 et R. 1431-8 du code général des collectivités territoriales.